

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 39

N°9

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à vingt et une heures, Salle des Fêtes, Place Auguste-Romagné.

Transmission au
contrôle de
légalité le:

21 JUIN 2019

Affiché le :

20 JUIN 2019

Le Conseil municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Laurent BROSSE,

Présents : L. BROSSE, J. SIMON, J. DEVOS, J-M. CECCONI, L. MOUTENOT, S. de PORTES, C. PRÉLOT, M-C. REBREYEND, B. LAKEHAL, J-J. HUSSON, M. MUYLLE, L. LAROQUE, M. BOUTARIC, A. TOURET, J-G. DOUMBÈ, A. CHARRIER (à partir de la délibération n°19), J. MICHALON, C. DURAND, S. SIMONIN, R. CAREL, J. LEMAIRE-VINOUBE, S. MAGNOUX, J-P. LACOMBE, G. CALLONNEC, K. GAUDIN (a quitté la salle du Conseil avant l'examen de la délibération n°21),

Absents représentés par un pouvoir : P. PAPINET à J-J. HUSSON, D. MAILLAUT à J. DEVOS, É. DAMIENS à C. PRÉLOT, F. RUOTTE à L. MOUTENOT, C. TCHATAT-TCHOÛADEP à J-G. DOUMBÈ, É. LAINÉ à J. SIMON, B. LECLERCQ à J. MICHALON, A. CHARRIER à J-M. CECCONI (jusqu'à la délibération n°18 comprise), D. SPINELLI à M-C. REBREYEND, J. LETULLE à M. MUYLLE, A. BUNOUT à R. CAREL,

Absents excusés sans pouvoir : F. HATIK, D. SAUTOT, M. LATRÈCHE, D. GUERCHE, K. GAUDIN à compter de la délibération n°21.

9. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL (CRC) GEORGE-GERSHWIN - RÉDUCTION DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES FAMILLES NOMBREUSES ET MODIFICATION DES INTITULÉS DES ACTIVITÉS DE LA GRILLE TARIFAIRE.

Actuellement, la Commune propose une réduction de 10 % des frais d'inscription au conservatoire à rayonnement communal George-Gershwin (CRC) aux familles à partir du 2ème enfant inscrit à l'une des activités.

A la suite de la demande de parents de familles nombreuses, la Municipalité, soucieuse d'offrir la possibilité au plus grand nombre d'accéder à toutes les formes de musique et de théâtre souhaite proposer au Conseil municipal la création d'une réduction supplémentaire à partir du 3ème enfant de la fratrie inscrit à l'une des activités du Conservatoire.

Il est en ce sens proposé d'établir une réduction supplémentaire à partir du 3ème enfant de la fratrie, à savoir une réduction de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant.

Par ailleurs, plusieurs tarifs sont proposés aux usagers en fonction des activités choisies au Conservatoire. Afin de clarifier les activités du CRC desquelles découlent les tarifs, il est proposé de remanier les intitulés des activités du tableau tarifaire, sans modification de tarifs. Cette clarification permettra aux usagers du CRC une meilleure compréhension des tarifs en lien avec les activités choisies.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir valider les nouveaux intitulés des activités du tableau des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal George-Gershwin ci-après :

Activité	Taux d'effort Conflanais	Tarif plafond Conflanais	Tarif hors Conflanais
Pratique musicale individuelle : Initiation, cycle I, II, III, supérieur et Hors Coursus	1,25 % du revenu annuel	675 € /année scolaire	870 € /année scolaire
Cours de théâtre : Cycle I, II et Adultes	1,10 % du revenu annuel	425 € /année scolaire	670 € /année scolaire
Pratique collective seule : Musique (éveil, découverte, chorales, Formation Musicale, ensembles et orchestres) Théâtre hors cycle : enfants et ados.	0,31 % du revenu annuel	170 € /année scolaire	220 € /année scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 septembre 2015 fixant les tarifs de cotisation, les tarifs de location d'instrument et les tarifs des places de concerts pour le Conservatoire à Rayonnement Communal George-Gershwin,

Considérant que la Municipalité souhaite adapter les frais d'inscription aux familles nombreuses,

Considérant par ailleurs qu'il convient de modifier les intitulés des activités pour une meilleure compréhension des tarifs,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'appliquer, concernant les frais d'inscription au Conservatoire, une réduction supplémentaire à partir du 3ème enfant d'une même fratrie, à savoir une réduction de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant,

DÉCIDE d'appliquer les nouveaux intitulés des activités du tableau, dont les tarifs demeurent inchangés, ci-après,



CONFLANS
SAINTE-HONORINE

Activité	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif hors
	Conflanais	Conflanais	Conflanais
Pratique musicale individuelle : Initiation, cycle I, II, III, supérieur et Hors Coursus	1,25 % du revenu annuel	675 € /année scolaire	870 € /année scolaire
Cours de théâtre : À partir de 15 ans, cycle I, II et Hors Coursus	1,10 % du revenu annuel	425 € /année scolaire	670 € /année scolaire
Pratique collective seule : Musique (éveil, découverte, chorales, Formation Musicale, ensembles et orchestres) Théâtre jusqu'à 14 ans.	0,31 % du revenu annuel	170 € /année scolaire	220 € /année scolaire

DIT que ces modifications entrent en vigueur à compter des inscriptions pour l'année 2019-2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Laurent BROSSE

Délibération rendue exécutoire le **21 JUIN 2019**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Versailles sis 56 avenue de Saint Cloud - 78000 VERSAILLES

Accusé de réception en préfecture
078-217801729-20190617-CU190609-DE
Date de télétransmission : 21/06/2019
Date de réception préfecture : 21/06/2019